

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1 TITULAIRE OU TITULAIRE RESPONSABLE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant	%
Nom		Prénom	N° d'intervenant %
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique		

1.2 REPRÉSENTANT DU TITULAIRE

Nom de l'entreprise		N° d'intervenant
Nom		Prénom N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue ou route rurale)		App. Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal Téléphone (domicile) Téléphone (bureau) Poste
Télécopieur	Adresse de courrier électronique	

SECTION 2 : LOCALISATION DU OU DES CLAIMS DÉSIGNÉS

(C) canton, (P) paroisse, (S) seigneurie et (F) feuillet SNRC

C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC
C, P, S ou F	Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Feuillet SNRC

SECTION 3 : ENTENTE ENTRE TITULAIRES CONCERNANT LES LIMITES DE TITRES À SUBSTITUER

Sur la carte des titres miniers du Ministère, un ou des titres miniers détenus par un tiers sont-ils situés à moins de 400 mètres des titres que vous voulez substituer?

Oui. Combien de titulaires, autres que vous, détiennent des claims situés à moins de 400 mètres de votre propriété?

Le ou les titulaires des titres situés à moins de 400 mètres de votre propriété acceptent-ils la localisation de vos claims telle qu'elle est indiquée sur la carte des titres miniers du Ministère?

- Oui. Vous devez joindre à la présente demande un document sommaire à cet effet. Chaque document doit être signé par le titulaire concerné.
- Non. Vous devez conclure et signer une entente avec chacun des titulaires et l'annexer à la demande.
(Vous pouvez utiliser le formulaire intitulé « Entente entre titulaires de droits miniers sur les limites de titres à convertir ou à substituer ».)

SECTION 4 : RÉPARTITION DES EXCÉDENTS

Comment désirez-vous que les excédents de crédits de travaux soient répartis? *Cocher la case appropriée.*

- entre tous les claims désignés sur carte
**Par défaut, les excédents seront répartis entre tous les nouveaux claims désignés sur carte de façon proportionnelle à leur superficie.*
- selon la localisation réelle des travaux
**La répartition des excédents doit être fournie par le titulaire et tenir compte de la localisation réelle des travaux.*

SECTION 5 : LISTE DES TITRES À SUBSTITUER ET LEUR LOCALISATION

Acceptez-vous la localisation des claims à substituer telle qu'elle est indiquée sur la carte des titres miniers du Ministère?

- Oui. (Si vous cochez cette case, vous n'avez pas à inscrire les coordonnées du sommet des angles du périmètre des claims à substituer.)
- Non, avant d'effectuer la substitution, je demande le repositionnement des claims en fonction des coordonnées du périmètre indiquées à cette section. (Si vous cochez cette case, vous devez inscrire les coordonnées géographiques de chaque sommet d'angle du périmètre des claims à substituer.)

Joindre un extrait de la carte des titres miniers du Ministère indiquant le périmètre des titres miniers à substituer et le cas échéant, le numéro des points correspondant aux coordonnées géographiques du sommet des angles du périmètre des claims à substituer.

N° du claim désigné	RANG S'il y a lieu, indiquer la description du terrain arpenté du ou des titres à substituer	LOT	BLOC	Coordonnées géographiques (NAD 83) du périmètre		
				N° du point	Latitude (Nord) (DD° MM' SS,SS")	Longitude (Ouest) (DD° MM' SS,SS")
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''
					° ' , ''	° ' , ''

Combien de claims désignés sur carte voulez-vous substituer?

(Seuls les claims désignés sur carte obtenus sur des cellules ayant la forme de lots ou de blocs miniers peuvent faire l'objet d'une demande de substitution.)

Note : Si l'espace n'est pas suffisant, imprimer une page supplémentaire.

SECTION 6 : DÉCLARATION

En tant que titulaire ou son représentant, vous êtes responsable de toutes les informations fournies dans ce formulaire.

Cocher la case appropriée, inscrire votre nom en lettres moulées, dater et signer la déclaration

Déclaration du titulaire du ou des droits miniers ou son représentant

Nom du signataire

Prénom du signataire

N° d'intervenant

--	--	--

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets. Je reconnais être titulaire de ce ou ces droits miniers ou le représentant dûment autorisé par le titulaire.

DATE

X
SIGNATURE

Ce formulaire peut être retourné **par la poste** à l'adresse suivante :
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction des affaires minières et de la coordination
5700, 4e Avenue Ouest, local C-320
Québec (Québec) G1H 6R1

ou à l'adresse de courriel suivante : services.mines@mern.gouv.qc.ca
ou par télécopieur : 418-643-9297